

CHÔMAGE TEMPORAIRE CORONA À PARTIR DU 01.10.20 MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR UNE ALLOCATION

Avez-vous déjà reçu une allocation de chômage temporaire depuis le mois de mars 2020?

NON

➔ Mais je suis affilié.e à la FGTB
↓
Alors complétez le formulaire :
- C3.2 travailleur Corona

➔ Et je ne suis pas affilié.e à la FGTB
↓
Vous devez vous affilier et constituer un dossier
Contactez votre délégué.e d'entreprise
OU
Complétez le C3.2 travailleur Corona

OUI

Et je n'ai pas changé d'employeur depuis ma dernière allocation de chômage temporaire

↓
Avez-vous changé de d'organisme de paiement (syndicat/Capac) depuis votre dernière allocation?

OUI

Complétez les formulaires
-C3.2 travailleur Corona
-C8 transfert
(permet de demander le transfert de votre dossier auprès de votre ancien organisme de paiement)

NON

Vous ne devez faire aucune formalité

OUI

Et j'ai changé d'employeur depuis ma dernière allocation de chômage temporaire

↓
Avez-vous changé de d'organisme de paiement (syndicat/Capac) depuis votre dernière allocation?

OUI

Complétez les formulaires :
-C3.2 travailleur Corona
-C8 transfert
(permet de demander le transfert de votre dossier auprès de votre ancien organisme de paiement)

NON

Contactez votre délégué.e d'entreprise
OU
Complétez le C3.2 travailleur Corona

Tous les formulaires sont téléchargeables sur notre site
www.fgtb-mons-borinage.be (Chômage temporaire Corona)

UNE FOIS VOS DOCUMENTS COMPLÉTÉS

***Adressez-vous à votre délégué.e d'entreprise**
OU

***Scannez-les et envoyez-les par mail à info.mons@fgtb.be**
OU

***Déposez-les dans la boîte aux lettres de l'antenne chômage FGTB proche de chez vous**

FGTB Mons-Borinage